

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 3317

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

400 300 190 RCS Paris.

PENTALOG FRANCE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 963285.00 EUR.

Adresse : 9, rue du 4 septembre, 75002 Paris.

Précédent propriétaire : 885 164 202 RCS Paris. **PYTHON BIDCO.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : PENTALOG FRANCE

Forme : Société par actions simplifiée *Adresse du siège* : 9 rue du 4 septembre 75002 Paris *Capital* : 963285.00 EUR *Numéro unique d'identification* : 400300190 *Lieu d'immatriculation* : Paris. Société absorbée : Python Bidco *Forme* : Société par actions simplifiée *Adresse du siège* : 9 rue du 4 septembre 75002 Paris *Capital* : 33562609.43 EUR *Numéro unique d'identification* : 885164202 *Lieu d'immatriculation* : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 30185199.75 EUR - passif de 60574.79 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Les Parties ont décidé, d'un commun accord, de retenir la parité d'une action de la Société Absorbante pour environ 103,5745068 actions de la Société Absorbée. Compte tenu de la parité retenue, il sera émis, en rémunération de l'Apport, 145.788 actions nouvelles de cinq euros de valeur nominale de la Société Absorbante, qui seront intégralement attribuées à l'associé unique de la Société Absorbée dans la proportion d'une action nouvelle de la Société Absorbante pour environ 103,5745068 actions de la Société Absorbée soit une augmentation de capital de la Société Absorbante de 728.940 euros. la Société Absorbée détient 113.960 actions de la Société Absorbante. Dans le cadre de la Fusion, la Société Absorbante recevra 113.960 de ses propres titres. Dans la mesure où il n'est pas envisagé que la Société Absorbante détienne ses propres actions, la Société Absorbante devra annuler la totalité de ces 113.960 titres et réduire, en conséquence, son capital d'un montant de 569.800 euros, correspondant au nominal desdites actions annulées, de sorte qu'à l'issue de la Fusion, le capital de la Société Absorbante s'élèvera à 1.391.505 euros et sera divisé en 278.301 actions de cinq euros de valeur nominale. La différence entre la valeur d'apport des titres de la Société Absorbante, soit 30.184.681 euros et le montant de la réduction de capital, soit 569.800 euros, soit un montant de 29.614.881 euros, sera intégralement imputé sur la prime de fusion, et le cas échéant sur le compte de report à nouveau. Prime de fusion: La différence dégagée entre d'une part, la valeur de l'Apport soit 30.124.624,96 euros, et d'autre part le montant nominal des actions nouvelles émises par la Société Absorbante soit 728.940 euros, différence qui ressort à 29.395.684,96 euros, sera portée au bilan de la Société Absorbante à un compte « Prime de Fusion ». Date du projet

commun de fusion : 29.04.2024. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société PENTALOG FRANCE : 30.04.2024 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société Python Bidco : 30.04.2024 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..

